



Honoraires.

Assemblée constitutive du 17 mai 1963 au Café de la Croix-Blanche, à Aigle.

Convoquée par circulaire du 14 crt, l'assemblée est ouverte à 21 h. par Edouard Mutzenberg, qui fonctionne provisoirement comme président.

L'appel fait constater la présence de M^{lle} et MM. Marcel Crausaz, Auguste Deladoey, Georgette Hunacek, Jean Hunacek, Ernest Hutmacher, Robert Hutmacher, Maurice Isoz, Henri Juva, Bartoloméo Lietta, Charlotte Luthy, Edouard Mutzenberg, Ludmilla Mutzenberg, Albert Richoz, Marcel Rochat et Roger Vacheron.

Se sont excusés: MM. Willy Croset, Frédéric Hutmacher et Charles Petter.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour prévu.

Inscription de nouveaux membres: Mmes Hunacek Georgette et Hutmacher Marie, MM. Frédéric Ansermet, Marcel Crausaz et Charles Petter. Notre effectif est ainsi porté à 31 membres. Quarante-deux circulaires ont été envoyées.

Orientation des initiateurs: D'une discussion entre anciens gymnastes de l'Alliance, il est ressorti que le nombre de nos membres-honoraires est actuellement assez important. Les contacts s'espaçant, nous avons pensé que pour maintenir la belle amitié qui nous a lié tout au long de notre activité, il serait indiqué de former un groupement dont le but principal serait de nous réunir une ou deux fois par année. Le paiement d'une cotisation nous permettrait de prévoir chaque année, soit un repas, soit une sortie ou encore une aide à la Section. D'autre part, nos gymnastes, actuellement dans la quarantaine, ont pu remarquer tout au long de leur activité gymnique que les membres-honoraires qui suivaient de près l'activité de la Section étaient peu nombreux. De ce côté-là, il y a quelque chose à faire. Nous constatons, en effet, qu'un grand nombre de nos honoraires sont inconnus de nos membres-actifs. Différents buts et activités pourraient encore être poursuivis.

Décision de formation du groupement: A l'unanimité, la constitution du groupement est décidée.

Constitution du Comité: Préliminairement, il est décidé que, dans la mesure du possible, les membres faisant partie du Comité de la Section ne seront pas appelés à occuper un poste dans notre organe administratif.

Le Comité est formé comme suit: Ernest Hutmacher, président, Georgette Hunacek, caissière et Marcel Rochat, secrétaire. Comme ce dernier va prochainement être domicilié à Montreux, nous demanderons à Frédéric Hutmacher s'il accepterait ce poste.

Définition des buts à poursuivre: Chaque année, nous déciderons de quelle manière sera utilisé notre avoir. De la discussion, très intéressante, il ressort que les buts suivants pourraient, entre autres, être poursuivis:

1. Organisation d'un repas ou d'une sortie;
2. Visites régulières au local lors de la préparation de concours ou soirées;

3. Entourer un ou des malades;
4. Lors de l'organisation d'une manifestation par la Section, s'occuper entièrement d'une commission;
5. Achat d'un engin pour la Section;
6. Récompense à un gymnaste méritant;
7. Réception des gymnastes travaillants après un concours particulièrement réussi;
8. Aide à l'équipement de jeunes gymnastes débutants (apprentis);
9. Contribution à l'équipement des gymnastes en trainings de concours restant propriété de la Section;
10. En collaboration avec la Section active, réception des pupilles à la fin de leur scolarité en vue de les inciter à poursuivre la pratique de la gymnastique;
11. Par la suite et suivant les désirs des membres que cela pourrait intéresser, mise sur pied de répétitions de gymnastique pour jeunes-vieux.

Cette énumération n'est faite qu'à titre d'indication des idées émises. Elle n'est pas limitative et ne prescrit pas un ordre de réalisation. Toutes les suggestions qui pourraient nous être soumises seront accueillies avec plaisir.

Fixation de la cotisation: La cotisation annuelle minimum est fixée à fr. 10.--, payable en une fois au moyen d'un bulletin de versement adressé à chacun. Le compte de chèques postaux de la Section sera utilisé par mesure de simplification. Les montants versés par les honoraires seront remis au fur et à mesure à notre caissière.

Propositions individuelles: Edouard Mützenberg demande à ce que, lors de la nomination d'un membre honoraire, un bulletin d'adhésion soit joint au diplôme délivré.

Un exemplaire du présent procès-verbal sera adressé à tous nos membres non présents et un bulletin de versement pour le paiement de la cotisation y sera joint.

L'assemblée est levée à 22 h. 10.

Le président et secrétaire ad'hoc:

Ed. Mützenberg.